

CONCOURS « VISION D'ARTISTES » 2017 dans les « Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté »

Pour la 12ème année consécutive, l'association des Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté organise le concours de peinture et de dessin dans la rue « Vision d'artistes ». Qu'ils soient amateurs, confirmés ou artistes en herbe, les participants ont pour défi de réaliser leur œuvre en une journée sur le périmètre des communes labellisées suivantes :

Bucey les Gy : 20 mai

Château Châlon : 27 mai

Arlay : 17 juin 2017

Champlitte (Leffond) : 18 juin

Vandoncourt : 1^{er} juillet

Marnay : 9 juillet

Belvoir : 23 juillet

Faverney : 23 juillet

Poligny : 4 août

Morteau : 26 août

Arbois : 2 septembre

Gray : 2 septembre



Veillez nous excuser exceptionnellement cette année les concours du 23 juillet et du 2 septembre auront lieu dans deux cités différentes le même jour.



La thématique est libre tout comme la vision de l'artiste mais elle doit s'inspirer du patrimoine de la commune et si possible de ce qui fait son caractère !

Les meilleures œuvres seront récompensées par le jury régional selon les catégories suivantes :

- Gouache/Acrylique : 200 €
- Dessin : 200 €
- Aquarelle : 200 €
- Jeunes entre 13 et 17 ans : 100 €
- Jeunes jusqu'à 12 ans : 50 €



MODALITES D'INSCRIPTION

POUR PARTICIPER AUX CONCOURS LOCAUX VISION D'ARTISTES

L'inscription est **gratuite**. Après avoir consulté et accepté le **règlement du concours**, il suffit de remplir et de retourner le **bulletin d'inscription (documents ci-après)** directement à la commune de votre choix selon les modalités suivantes :

Pour Bucey les Gy, à l'agence postale communale (APC) rue de l'Europe 70700 BUCEY LES GY ou contact@bucey-les-gy.com

Pour Château-Chalon, à l'Office du Tourisme place de la mairie 39210 VOITEUR ou encore en se rendant sur le site internet www.chateau-chalon.fr

Pour Arlay, à la mairie, 1 rue Honoré Chapuis 39140 ARLAY mairie.arlay@wanadoo.fr

Pour Champlitte, à l'Office de Tourisme 2 allée du Sainfoin 70600 CHAMPLITTE ou ot.champlitte@orange.fr

Pour Vandoncourt, en mairie 2 rue des Damas 25230 VANDONCOURT ou mairie-vandoncourt@agglo-montbeliard.fr

Pour Belvoir, en mairie Résidence Les Halles 5 rue Fontaine 25430 Belvoir ou viviane.beltramelli@orange.fr

Pour Faverney, en mairie Place de la Mairie 70 160 Faverney ou faverney@orange.fr

Pour Poligny à l'office de tourisme 20 place des Déportés 39 800 Poligny ou en se rendant sur leur site internet <http://www.poligny-tourisme.com/>

Pour Marnay, à l'office de tourisme du val marnaysien Grande Rue 70 150 MARNAY ou contact@ot-valmarnaysien.com

Pour Morteau, en mairie Secrétariat général Concours vision d'artistes BP 53095 25503 MORTEAU ou catherine.bourgeois@morteau.org

Pour Arbois, à la MJC 13 grande rue 39600 ARBOIS ou mjc.arbois@wanadoo.fr

Pour Gray, à la mairie Place Charles de Gaulle 70 103 Gray ou communication@ville-gray.fr



REGLEMENT CONCOURS VISION D'ARTISTES 2017

PUBLIC : 5 catégories : 1/ Gouache-Acrylique 2/ Dessin 3/ Aquarelle 4/Jeunes 13-17 ans 5/ Jeunes jusqu'à 12 ans

THEMATIQUE : libre

DEFI : Réalisation de l'œuvre sur **place en une journée**

- A partir de 8h30 : Inscription et validation des supports

- De 9h00 à 17h00 : création des œuvres

- 17h30 : réunion du jury, délibérations puis ouverture de l'exposition au public

- 18h00 : proclamation du palmarès et remise des récompenses aux lauréats

(Les horaires peuvent être soumis à changement – se renseigner auprès de la commune concernée)

ARTICLE 1 : LE CONCOURS

Le but de cette manifestation est une rencontre d'artistes s'inspirant du **patrimoine architectural, paysager, urbain ou industriel de la cité de caractère concernée pour réaliser une peinture à la gouache/acrylique, une aquarelle ou un dessin** (une œuvre hors territoire ne pourra pas être retenue). Ce concours est à l'initiative de l'association des Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté en partenariat avec la commune organisatrice. Cette manifestation est une fête de la peinture, de l'aquarelle, du dessin et de l'amour du patrimoine : **la seule contrainte est de réaliser l'œuvre, même inachevée, sur place en une journée.**

ARTICLE 2 : FOURNITURES

Les artistes devront présenter, à leur arrivée, une toile ou un support vierge qui sera daté, signé et authentifié au dos par l'organisateur local. **La production sera faite sur place à partir du paysage réel sans l'aide d'une photographie ou de quelque reproduction.** Le marouflage n'est pas autorisé pour le concours de peinture et de dessin. Les fournitures et supports sont à la charge de l'artiste.

ARTICLE 3 : INSCRIPTION

L'inscription est gratuite au moyen du bulletin ci-dessous, prévu à cet effet. Il est aussi possible de s'inscrire sur place, le matin du concours. **Un artiste peut concourir dans toutes les cités participantes, à condition de toujours s'inscrire dans la même catégorie pendant la durée du concours. Les lauréats des concours locaux (1^{er} prix) de l'année précédente, peuvent participer dans les communes où ils ont été primés sans toutefois concourir ; ils pourront concourir et remporter le 1^{er} prix local dans une autre cité.**

Toutefois, si l'un d'entre eux a été lauréat du concours régional de l'année précédente, il ne pourra prétendre à ce titre deux années consécutives.

Les participants qui auront obtenu le 1^{er} prix dans plusieurs communes, devront choisir une seule de leurs œuvres primées pour le concours régional. Cette disposition ne s'applique pas aux deux catégories « jeunes ».

ARTICLE 4 : EXPOSITIONS

Les œuvres réalisées seront exposées après la journée. Elles seront présentées **au jury local** non signées par l'artiste et non encadrées. **L'œuvre arrivée première par catégorie, soient 5 œuvres au plus par cité, sera retenue pour le concours régional. Elles doivent donc être conservées par l'organisateur pour transmission. Si un artiste a remporté le 1^{er} prix dans plusieurs cités, les communes dont l'œuvre n'a pas été choisie pour le concours régional peuvent faire concourir le 2^{ème} ou 3^{ème} prix de cette catégorie.** Les autres œuvres éventuellement présentes ne seront là que pour compléter l'exposition régionale.

A l'issue de cette exposition, un jury régional constitué par l'association attribuera le Prix régional des CCBFC.

ARTICLE 5 : JURY et PRIX

Les prix régionaux seront attribués par l'association des Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté, le **23 septembre 2017 à Marnay**. **Le lauréat du concours régional de l'année précédente dans la catégorie « artistes confirmés » sera invité comme membre du jury au niveau régional.** Les décisions des jurys sont sans appel. **Par l'attribution des prix, l'association devient propriétaire des œuvres lauréates du concours régional ; les artistes sont donc tenus de ne pas vendre leur œuvre avant la finale régionale.**

ARTICLE 6 : RESPONSABILITE

La participation à cette journée engage la responsabilité individuelle de chaque artiste. Les mineurs restent sous la responsabilité des parents. Aucun recours ne pourra avoir lieu contre les organisateurs, même en cas d'accident, de vol ou de dégradation.

Le participant accepte de laisser libre de droit à exploiter l'image de ses œuvres ainsi que lui en train de réaliser son œuvre pour toutes les publications de l'Association des Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté et de la commune.

ARTICLE 7 : Le concours pourra être annulé par les organisateurs, notamment en cas d'intempérie.

ARTICLE 8 : En s'inscrivant à ce concours, les participants acceptent les dispositions du présent règlement.



BULLETIN D'INSCRIPTION

À remplir et retourner avant le début du concours local

INDIQUER LE NOM DE LA COMMUNE ORGANISATRICE DU CONCOURS.....ET LA DATE

NOM : Prénom :

Catégorie (rester dans la même catégorie d'une cité comtoise à l'autre cf règlement):.....
(1/ Gouache/Acrylique 2/ Dessin 3/ Aquarelle 4/Jeunes entre 13 et 17 ans 5/ Jeunes jusqu'à 12 ans)

Adresse postale :

Email : Tél :

En 2016, j'ai reçu le 1er prix dans la catégorie.....dans la/les commune(s) suivante(s).....
.....Dans ce cas, je peux, selon l'article 3 du règlement, participer à nouveau mais hors concours. En revanche, je peux concourir dans les autres cités participantes qui sont :
.....
.....

Cette année, j'ai déjà participé au concours Vision d'artistes où j'ai reçu le 1er prix dans la catégorie.....dans la/les commune(s)suivante(s) :.....
.....

J'ai bien noté que je ne peux choisir qu'une seule œuvre pour la finale régionale.

Je suis le lauréat régional 2016 parmi les artistes confirmés, j'ai donc la possibilité d'être membre du jury en 2017 dans les conditions du règlement.

Je m'engage à participer au concours « Vision d'artistes 2017 », déclare avoir pris connaissance du règlement de ce concours et m'engage à l'accepter intégralement, y compris en ce qui concerne l'exposition des œuvres et leur image. J'accepte également d'être pris en photo pendant le déroulement du concours et de laisser libre de droit les clichés.

Fait le2017, à

Signature obligatoire : (Pour les mineurs, signatures des parents)



Contact : Association des Cités de Caractère Bourgogne Franche-Comté

33 rue Clément Marot 25 000 Besançon

Tél : 03 81 88 40 76 / cites-caractere-bfc@orange.fr